



MISSION PERMANENTE DU TOGO
AUPRES DES NATIONS UNIES
112 East 40th Street
New York, N.Y. 10016

DEUXIEME REUNION BIENNALE DES ETATS
POUR LE SUIVI DU PROGRAMME D'ACTION POUR
COMBATTRE LE COMMERCE ILLICITE
DES ARMES LEGERES

Intervention de
Colonel Toyi ASSIAH,
Président de la Commission Nationale
de lutte contre la prolifération
illicite des armes légères

New York, le 11 juillet 2005

**Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,**

Permettez que je joigne ma voix à celles qui m'ont déjà précédé pour vous adresser mes vives et chaleureuses félicitations pour votre élection à la tête de nos assises.

Lorsqu'en 2003, nous nous étions retrouvés dans cette même salle pour examiner, à mi-parcours, les progrès réalisés depuis l'adoption du Programme d'Action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, le Togo n'avait pas encore de structure adéquate pour lutter contre ce fléau.

Aujourd'hui, ma délégation est heureuse de vous annoncer que mon pays a sa Commission nationale de lutte contre la prolifération anarchique des armes légères.

Ma délégation se plaît également de vous informer que les rapports annuels qu'elle a envoyés au Secrétariat des Nations Unies sont disponibles au fond de la salle.

Monsieur le Président,

La réunion biennale de 2003 avait donné l'occasion aux Etats de rendre compte de l'expérience acquise dans le domaine de la lutte contre le commerce illicite des armes légères, d'imprimer un nouvel élan aux efforts visant à renforcer la volonté politique de combattre ce fléau et d'élaborer une stratégie qui permette d'offrir aux générations à venir un monde meilleur.

Comme vous le constaterez, dans les différents rapports soumis par mon pays, notre Commission nationale a repris point par point les recommandations du Programme d'Action de New York de 2001 et a contribué, avec ses modestes moyens, à l'exécution d'une grande partie de ces recommandations.

Nous voudrions aussi mentionner que le Togo est fortement impliqué dans le régime de transparence en matière d'armes légères, projet piloté par le Centre Régional des Nations Unies pour la Paix et le Désarmement en Afrique.

Mon pays a également souscrit à l'idée que le moratoire de la CEDEAO de 1998 sur les armes légères en Afrique de l'Ouest n'est pas assez contraignant et adhère entièrement à son remplacement par un instrument plus contraignant, une convention que la CEDEAO s'apprête à soumettre à la signature des

Gouvernements de la sous région en vue d'un contrôle plus efficient de la circulation anarchique des armes légères.

Monsieur le Président,

Le Secrétaire Général des Nations Unies, dans un rapport y afférent, a mis l'accent sur la nécessité d'élaborer des stratégies à long terme en vue de mettre un terme au trafic illicite des armes aux fins de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix. Aussi, me plaît-il de souligner que mon pays, qui est confronté à la recrudescence de ce fléau qui secoue en ce moment la sous région, sollicite l'aide de la Communauté Internationale pour la mise en place d'une véritable stratégie de lutte efficace contre la circulation anarchique des armes légères à laquelle vient s'ajouter celle des armes de fabrication artisanale (œuvre des forgerons).

Mon pays a d'ailleurs entrepris un recensement de ces fabricants d'armes de traite en vue de leur organisation et pour un meilleur suivi.

La stratégie que le Togo entend observer concernera aussi la formation des formateurs, la fourniture d'experts et de matériels, la collecte des données, la sensibilisation des autorités locales et de la société civile et le renforcement des capacités nationales dans le cadre d'une lutte efficace contre la prolifération, le commerce et le trafic illicite des armes sous tous ces aspects.

Ce n'est que par la conjugaison de ces méthodes que nous pourrons mettre en œuvre intégralement le Programme d'Action des Nations Unies.

Pour terminer, le Togo tient à souligner que la prolifération des armes légères est intimement liée à la pauvreté et à la misère.

Aussi une mobilisation des ressources financières pour financer des projets de développement durable dans les pays en développement pourrait aider à juguler le fléau du commerce illicite des armes légères.

Je vous remercie.